PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2022 à 9 h 30

N°05/2022

La séance a été ouverte à 9 h 35 et close à 10 h 15

Etaient présents:

Madame HOLLINGER Jacqueline Présidente
Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,
Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Etaient absents excusés :

Mr FERRACHAT Sébastien à donner pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline Mme POLLET Dorianne à donner pouvoir à Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde Mr DE WILDE Pierre à donner pouvoir à Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

Etait absent:

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel nominal, Madame Jacqueline HOLLINGER, Présidente a constaté que le quorum était atteint.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE

- 1 Autorisation de signature de la convention avec le Conseil Départemental, pour la pose de feux tricolores, situés dans la rue du Chef de Ville.
- 2 Autorisation de signature avec la communauté de commune, pour approuver l'adhésion des communes de Montsoult et de Seugy au groupement de commande des travaux divers de réfection de voirie pour l'année 2022/2023.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA POSE DE FEUX TRICOLORES SITUES DANS LA RUE CHEF DE VILLE

Madame le Maire, donne lecture de la convention relative aux modalités des équipements d'un carrefour à feu micro-régulé, rue Chef de Ville (RD 47) allée Sainte-Geneviève sur la commune de Jagny-sous-Bois.

Madame HOLLINGER précise que ces travaux seront effectués, par le département, pour la sécurité routière du village. Il sera posé des feux :

Entrée sud du village (en venant de Mareil en France) : afin de réduire la vitesse, à hauteur du 31 rue Chef de Ville, un feu tricolore sera mis en place.

- **Pour les véhicules**: 3 mètres avant le passage piéton, un radar détectera la vitesse. Au-delà de 30 km/h, le feu restera au rouge et en deçà de 30 km/h le feu passera au vert.
- **Pour les piétons** : ils seront détectés à l'arrêt et le feu restera au rouge. Pour se rendre de l'autre côté de la rue, il faudra appuyer sur le bouton poussoir qui donnera le temps de traverser.

Pour les cyclistes : un panneau céder le passage, sera apposé, leur permettant de franchir le feu rouge en prenant des précautions d'usage (priorité aux piétons).

Entrée nord du village (en venant de Lassy) : un feu tricolore sera également mis en place, uniquement pour le passage des véhicules, à hauteur du candélabre, avant l'allée Sainte-Geneviève.

A la sortie de l'allée Sainte-Geneviève, le panneau stop sera retiré et un feu sera mis en place qui fonctionnera comme celui de la rue du Chef de Ville, avec un détecteur au sol.

Mr LASSEGUE Yves : considère que les chicanes, les dos d'âne et les feux rouges, sont en surplus et que l'actuel est suffisant.

Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde : lors de la visite avec le département, il a été constaté que la vitesse était excessive.

Mme HOLLINGER Jacqueline : a indiqué qu'aux heures de pointe du matin et du soir, 200 véhicules empruntaient cette route et qu'elle était très dangereuse, notamment pour nos enfants.

Mr LASSEGUE Yves: Les enfants traversent quand il n'y a plus de voiture. Prenez bien note que les voitures passeront rue Jeanest et sans trottoir, vous verrez.

Mme HOLLINGER Jacqueline: Si c'est le cas, on prendra des dispositions.

Une nouvelle demande est en cours au département pour la pose de deux autres feux à hauteur du 11 et 12 rue Chef de Ville, afin de ralentir les automobilistes qui roulent au milieu de la chaussée afin d'atteindre des vitesses bien au-delà de 30 km/h,

Mr CARBONNAUX Alexandre: je suis d'accord pour la pose des feux, mais je pense qu'effectivement, les automobilistes prendront la rue Jeanest.

Après ces remarques, la délibération a été mise au vote. Mr LASSEGUE

AUTORISE, Madame le Maire à signer ladite convention.

Après ces remarques, la délibération a été mise au vote :

Ont voté :

Pour : 8 Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme POLLET Dorianne

Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr DE WILDE Pierre, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Contre : 2 Mr LASSEGUE Yves.

Mr FERRACHAT Sébastien sans explication

Abstention: 0

AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR APPROUVER L'ADHESION DES COMMUNES DE MONTSOULT ET DE SEUGY AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES TRAVAUX DIVERS DE REFECTION DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2022/2023

Madame le Maire, donne lecture de délibération prise par la communauté des communes portant sur l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande et sur divers travaux de réfection de la voirie. Les communes de Montsoult et Seugy demandent leur adhésion à cette convention.

APPROUVE, l'adhésion des communes de Montsoult et Seugy.

Ont voté :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h15.

La secrétaire, Le Maire,

Nicette LEGRAND Jacqueline HOLLINGER